

Compte rendu de séance

Séance du 1 Avril 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Date de la convocation
23/03/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :06/04/2019

L'an 2019, le 1 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, M. JAMET Jean-Yves, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. BERRUYER Cyrille, M. BELLIER Dany, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme MEIGNAN Laëtitia

Objet(s) des délibérations

- 2019-018 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2018 - COMMUNE :
- 2019-019 - VOTE DES TAUX DES DIFFERENTES TAXES :
- 2019-020 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019 :
- 2019-021 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 - ASSAINISSEMENT
- 2019-022 - VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 :
- 2019-023 - VOTE DU BUDGET 2019 " Lotissement Bellevue " :
- 2019-024 - Participation au syndicat de regroupement scolaire pour l'année 2019 :
- 2019-025 - Achat divers pour l'école :
- 2019-026 - Prêt budget assainissement " travaux sur le réseau " :

2019-018 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2018 - COMMUNE :

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de **226132.39€** de la façon suivante :

- Compte **1068** : Réserves : **126132€**
- Compte **002** : excédent de fonctionnement reporté : **100000.39 €**

2019-019 - VOTE DES TAUX DES DIFFERENTES TAXES :

Le Conseil Municipal après délibération décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 de 2% :

- Taxe d'habitation : 10.12% x2% = **10.32%**
- Taxe Foncier Bâti : 10.13% X2% = **10.33%**
- Taxe foncier non bâti : 27.49% X2%= **28.04%**

Soit un produit total de **134077€**

2019-020 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019 :

Le conseil municipal, par 10 voix POUR, adopte le budget communal pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 456656.16€

Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 464827.00€

2019-021 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de **47595.38€**, de la façon suivante :

- Compte 002 : **30000.00€**
- **Compte 1068 : 17595.38€**

2019-022 - VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 :

Le conseil municipal, par 10 voix POUR, adopte le budget « Assainissement » pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation : Dépenses = Recettes = 55094.60€

Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 286905.16€

2019-023 - VOTE DU BUDGET 2019 " Lotissement Bellevue " :

Le conseil municipal, par 10 voix POUR, adopte le budget du lotissement « Bellevue » pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation : Dépenses = Recettes = 767185.55€

Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 570880.03€

2019-024 - Participation au syndicat de regroupement scolaire pour l'année 2019

:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le calcul de la participation de 2019 pour la commune de ST REMY DU PLAIN au Syndicat de regroupement scolaire Marcillé-Raoul-St Rémy du Plain

Considérant qu'il reste une somme prévisionnelle de 41044€ à financer afin d'équilibrer le budget du syndicat,

Considérant que le nombre d'enfants total est de 180 et que la répartition est la suivante : 96 élèves de ST REMY et 84 élèves de MARCILLE RAOUL,

La participation prévisionnelle pour ST REMY DU PLAIN est donc la suivante : $41044€ \times 96/180 = 21890€$

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette participation pour l'année 2019 qui sera imputé à l'article 65548 du budget 2019 de la commune.

2019-025 - Achat divers pour l'école :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les demandes d'achat en petits matériels pour l'école.

Après délibération, le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Un sèche-dessins chez MARY MAJUSCULE de Fougères pour 153.50€

- Un appareil photo Canon IXUS 185 Noir et un ordinateur portable LENOVO pour un montant global de 409.44€ TTC chez Groupe LDLC
- Deux lecteurs CD/USB pour un montant de 100€ chez HYPER U COMBOURG

2019-026 – Prêt budget assainissement " travaux sur le réseau " :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** pour un prêt destiné à financer des travaux sur le réseau d'assainissement **dont le coût total hors taxes s'élève à 176262.13€.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMB et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	150000€
Objet	Travaux réseau assainissement
Durée	25 ans
Taux fixe (% l'an)	1.64%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Echéances	Echéances constantes
Montant des échéances	1831.48€
Commission d'engagement	150€
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Mise en place d'une mutuelle commune.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été démarché par la société AXA pour mettre en place sur la commune une mutuelle à caractère social.

AXA propose de réaliser une enquête pour voir si des personnes seraient intéressées afin d'organiser une réunion publique.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

Commission " numérotation des maisons dans les hameaux " : Mardi 16 avril à 20H00.

Séance levée à: 21:30

*En mairie, le 08/04/2019
Le Maire
Yves LERAY*